



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

1/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** LUNA SMART  
**UFI** GCC0-Y0VF-200A-4XYW  
**Code du produit (UVP)** 84469882, 89190843

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer CropScience SA-NV  
Kouterveldstraat 7A 301  
1831 Diegem (Machelen)  
Belgique  
**Téléphone** +32(0)2/535 63 11  
**Téléfax** +32(0)2/534 35 76  
**Service responsable** E-mail : marie-charlotte.collard@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Bayer CropScience SA-NV** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)  
**Centre Antipoisons (Belgique)** +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)  
**Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg)** +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

---

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Effets sur ou via l'allaitement:  
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

2/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fluopyram
- Trifloxystrobine



**Mention d'avertissement:** Attention

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.  
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.  
P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.  
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

### 2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Fluopyram: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Trifloxystrobine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

3/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Nature chimique

Suspension concentrée (SC)  
Fluopyram 250 g/l, Trifloxystrobine 250 g/l

##### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom   | No.-CAS /<br>No.-CE /<br>REACH Reg. No.         | Classification   | Conc. [%]                |
|---|---|--|--------------------------|
|   |   | RÈGLEMENT (CE) No<br>1272/2008   |                          |
| Fluopyram   | 658066-35-4<br>619-797-7                        | Aquatic Chronic 2, H411  | 21,37                    |
| Trifloxystrobine  | 141517-21-7                                     | Skin Sens. 1, H317<br>Lact. H362<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410   | 21,37                    |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  | 2634-33-5<br>220-120-9<br>01-2120761540-60-XXXX | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 2, H330<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410                       | >= 0,036 – <<br>0,05     |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9<br>01-2120764691-48-XXXX             | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 2, H310<br>Acute Tox. 2, H330<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 | >= 0.00015 –<br>< 0.0015 |
| Propane-1,2-diol  | 57-55-6<br>200-338-0<br>01-2119456809-23-0132   | Non classé   | >= 1,0                   |

##### Information supplémentaire

|                              |             |   |
|------------------------------|-------------|---|
| Trifloxystrobine             | 141517-21-7 | Facteur M: 100 (acute), 10 (chronic)                |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5   | Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)                   |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5   | SCL: Skin Sens. 1A; H317: SCL >= 0,036 %            |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5   | Inhalation: ETA = 0,21 mg/l (poussières/brouillard) |



**LUNA SMART**

Version 8 / B  
102000012886

4/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

|   |            |  |
|---|------------|--|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  | 2634-33-5  | Oral(e): ETA = 450 mg/kg                     |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9 | Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)        |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9 | SCL: Skin Corr. 1C; H314: SCL >= 0,6 %       |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9 | SCL: Skin Irrit. 2; H315: SCL 0,06 - < 0,6 % |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9 | SCL: Eye Irrit. 2; H319: SCL 0,06 - < 0,6 %  |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9 | SCL: Skin Sens. 1A; H317: SCL >= 0,0015 %    |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | 55965-84-9 | SCL: Eye Dam. 1; H318: SCL >= 0,6 %          |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Caractéristiques de la particule**

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

5/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

---

|  |   |
|--|---|
| <b>Contact avec la peau</b>  | Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.   |
| <b>Contact avec les yeux</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| <b>Ingestion</b>   | Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.   |
| <b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>   |   |
| <b>Symptômes</b>   | Aucun symptôme connu à ce jour.   |
| <b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> |   |
| <b>Traitement</b>  | Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.                   |

---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Appropriés</b>   | Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse résistant à l'alcool, Sable |
| <b>Inappropriés</b> | Jet d'eau à grand débit   |

|   |   |
|---|---|
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) |
|---|---|

### 5.3 Conseils aux pompiers

|  |   |
|--|---|
| <b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b> | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. |
| <b>Information supplémentaire</b>                          | Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.                  |

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions</b>   | Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b> | Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.  |



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

6/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** PEhd (polyéthylène haute densité)  
Coex HDPE/EVOH/HDPE

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants       | No.-CAS     | Valeur limite d'exposition        | m.à.j. | Base     |
|------------------|-------------|-----------------------------------|--------|----------|
| Fluopyram        | 658066-35-4 | 0,34 mg/m <sup>3</sup><br>(TWA)   |        | OES BCS* |
| Trifloxystrobine | 141517-21-7 | 2,7 mg/m <sup>3</sup><br>(SK-SEN) |        | OES BCS* |

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### 8.2 Contrôles de l'exposition



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

7/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

#### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

|                      |   |
|----------------------|---|
| Type de matière      | Caoutchouc nitrile                      |
| Taux de perméabilité | > 480 min                               |
| Épaisseur du gant    | > 0,4 mm                                |
| Indice de protection | Classe 6                                |
| Norme                | Gants de protection conformes à EN 374. |

#### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

#### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

---

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                       |
|----------------|-----------------------|
| Forme          | suspension            |
| Couleur        | blanc à beige         |
| Odeur          | caractéristique       |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

8/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

|   |   |
|---|---|
| <b>Point/ intervalle de fusion</b>                        | Donnée non disponible   |
| <b>Point d'ébullition</b>                                 | Donnée non disponible   |
| <b>Inflammabilité</b>                                     | Donnée non disponible   |
| <b>Limite d'explosivité, supérieure</b>                   | Donnée non disponible   |
| <b>Limite d'explosivité, inférieure</b>                   | Donnée non disponible   |
| <b>Point d'éclair</b>                                     | > 100 °C  |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                    | 380 °C  |
| <b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b> | Donnée non disponible   |
| <b>pH</b>   | 5,0 - 8,0 (100 %) (23 °C)   |
| <b>Viscosité, dynamique</b>                               | 240 - 350 mPa.s (20 °C)<br>Gradient de vitesse 20 /s                                |
| <b>Viscosité, cinématique</b>                             | Donnée non disponible   |
| <b>Hydrosolubilité</b>                                    | capable de tenir en suspension  |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>              | Fluopyram: log Pow: 3,3<br>Trifloxystrobine: log Pow: 4,5 (25 °C)                   |
| <b>Tension superficielle</b>                              | 38 mN/m (25 °C)<br>Déterminé sur le produit non dilué.                              |
| <b>Pression de vapeur</b>                                 | Donnée non disponible   |
| <b>Densité</b>  | env. 1,17 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)   |
| <b>Densité relative</b>                                   | Donnée non disponible   |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                         | Donnée non disponible   |
| <b>Evaluation nano particules</b>                         | Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH) |
| <b>Taille des particules</b>                              | Donnée non disponible   |
| <b>9.2 Autres informations</b>                            |   |
| <b>Explosivité</b>  | Non explosif<br>92/69/CEE, A.14 / OCDE 113  |
| <b>Propriétés comburantes</b>                             | Le produit n'est pas comburant  |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                 | Donnée non disponible   |
| <b>Autres propriétés physico-</b>                         | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.                     |



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

9/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

chimiques

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>10.1 Réactivité</b>                           | Stable dans des conditions normales.  |
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | Stable dans les conditions recommandées de stockage.  |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | Températures extrêmes et lumière du soleil directe.   |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | Stocker dans l'emballage d'origine.   |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.                                   |

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

|   |  |
|---|--|
| <b>Toxicité aiguë par voie orale</b>                | DL50 (Rat) = 2.000 mg/kg   |
| <b>Toxicité aiguë par inhalation</b>                | CL50 (Rat) > 1,7 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Déterminé en forme d'aérosol liquide.<br>Concentration atmosphérique maximale atteinte.<br>Aucun décès |
| <b>Toxicité cutanée aiguë</b>                       | DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg   |
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>         | Pas d'irritation de la peau (Lapin)  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Pas d'irritation des yeux (Lapin)  |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | Peau: Non sensibilisant. (Souris)<br>OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)                              |

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fluopyram : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Trifloxystrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fluopyram : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.  
Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

10/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Fluopyram : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Fluopyram : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les rats de(s) organe(s) suivant(s) : Foie.

Fluopyram : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Thyroïde.

Les tumeurs observées avec Fluopyram ont été provoquées par un mécanisme non génotoxique, qui n'est pas pertinent à faibles doses. Le mécanisme qui déclenche ces tumeurs, n'est pas applicable à l'homme.

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fluopyram : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Fluopyram : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Trifloxystrobine a causé une diminution de la prise de poids corporel chez la progéniture au cours de la lactation mais seulement à des doses produisant aussi une toxicité systémique chez les rats adultes.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fluopyram : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Fluopyram sont liés à la toxicité maternelle.

Trifloxystrobine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Trifloxystrobine sont liés à la toxicité maternelle.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

11/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité pour les poissons</b>               | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,091 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h  |
| <b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b> | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) 0,086 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br><br>CL50 (Mysidopsis bahia (crevette de mysid )) 0,00862 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique trifloxystrobine.  |
| <b>Toxicité des plantes aquatiques</b>          | CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0,292 mg/l<br>Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h<br><br>EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 0,0025 mg/l<br>Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h<br>La valeur fournie concerne la matière active technique trifloxystrobine. |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Biodégradabilité</b> | Fluopyram:<br>Pas rapidement biodégradable<br>Trifloxystrobine:<br>Pas rapidement biodégradable |
| <b>Koc</b>              | Fluopyram: Koc: 279<br>Trifloxystrobine: Koc: 2377  |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Bioaccumulation</b> | Fluopyram: Facteur de bioconcentration (FBC) 18<br>Ne montre pas de bioaccumulation.<br>Trifloxystrobine: Facteur de bioconcentration (FBC) 431<br>Ne montre pas de bioaccumulation. |
|------------------------|--|

### 12.4 Mobilité dans le sol

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Mobilité dans le sol</b> | Fluopyram: mobile dans le sol<br>Trifloxystrobine: critère de mobilité non rempli |
|-----------------------------|---|

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Évaluation PBT et vPvB</b> | Fluopyram: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).<br>Trifloxystrobine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). |
|-------------------------------|---|

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Evaluation</b> | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|-------------------|---|

### 12.7 Autres effets néfastes

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Information écologique supplémentaire</b> | Pas d'autre effet à signaler. |
|--|-------------------------------|



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

12/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Produit</b>                        | Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. |
| <b>Emballages contaminés</b>          | Récipients à rincer 3 fois.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.<br>Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.   |
| <b>Code d'élimination des déchets</b> | <b>02 01 08*</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses  |

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID/ADN

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TRIFLOXYSTROBINE SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9  |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III  |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI  |
| Code danger                                | 90   |
| Code tunnel                                | -  |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

#### IMDG

|  |  |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>  |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRIFLOXYSTROBIN SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9  |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III  |
| 14.5 Polluant marin                        | OUI  |

#### IATA

|  |   |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU                            | <b>3082</b>   |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies    | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TRIFLOXYSTROBIN SOLUTION ) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9   |
| 14.4 Groupe d'emballage                    | III   |



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

13/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Numéro d'autorisation (Belgique) 11145P/B

Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L02397-017

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

---

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

|      |   |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H310 | Mortel par contact cutané.  |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H330 | Mortel par inhalation.  |
| H362 | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.                                |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

### Abréviations et acronymes

|     |  |
|-----|--|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                          |



## LUNA SMART

Version 8 / B  
102000012886

14/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

|              |   |
|--------------|---|
| CEx          | Concentration d'Effet pour X%   |
| Clx          | Concentration d'Inhibition pour X%  |
| CLx          | Concentration Létale pour X%  |
| Conc.        | Concentration   |
| DLx          | Dose Létale pour X%   |
| EINECS       | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  |
| ELINCS       | Inventaire européen des substances chimiques notifiées  |
| ETA          | Estimation de la toxicité aiguë   |
| IATA         | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses  |
| IBC          | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)   |
| IMDG         | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses   |
| LOEC/LOEL    | Concentration/Dose minimale avec effet observé  |
| M            | La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage. |
| MARPOL       | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs   |
| NE/EN        | Norme européenne  |
| NOEC/NOEL    | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.  |
| No.-CAS      | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)   |
| No.-CE       | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)  |
| OCDE         | Organisation de coopération et de développement économique  |
| OMS          | Organisation mondiale de la Santé   |
| RID          | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses   |
| TWA          | Valeur limite de moyenne d'exposition   |
| UE           | Union Européenne  |
| UN           | Nations Unies   |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants.



**LUNA SMART**

Version 8 / B  
102000012886

15/15

Date de révision: 30.09.2025  
Date d'impression: 30.09.2025

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.